


## PROWL 400®

### Identification

- ▶ Numéro d'autorisation : 8900681
- ▶ Titulaire de l'AMM et distributeur : BASF France SAS – Division Agro
- ▶ Composition (teneur en substance active) : 400 g/l pendiméthaline
- ▶ Formulation : SC (Suspension concentrée)

### Données réglementaires

#### ▶ Utilisateur et environnement

Règlement (CE) 1272/2008					
Mention	Danger	Avertissement	Classe	Catégorie	Symbole
H400, H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Attention	Toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique	1	

- ▶ **Délai de réentrée** : 6 heures (plein champ), non autorisé sous serre
- ▶ **Mélange** : pas d'interdiction spécifique, mais non recommandé sans l'appui pratique d'un conseiller.
- ▶ **Usages et doses homologués**

Groupe cultural	Cultures	Cibles	Dose*	Max. appli	ZNT Aqua (mètres)
Bulbes ornementaux	Muguet	Désherbage	3,3 L/ha	1	20

\* dose exprimée en Litres par hectare sur la base d'une bouillie de traitement pulvérisée à 1000 L/ha

### Conditions d'emploi

Contient de la pendiméthaline. Peut déclencher une réaction allergique.

- Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit.
- Afin de protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Pour les cultures entrant dans la rotation - cultures destinées à l'alimentation humaine sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée en France ou en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante un délai de : 190 jours pour les légumes racines et tubercules, 200 jours pour les légumes bulbes, les légumes feuilles et les céréales, 250 jours pour les crucifères, 300 jours pour les betteraves sucrières et 200 jours pour les autres cultures.

### Caractéristiques et mode d'action du produit

Prowl 400® est un herbicide liquide sélectif de pré-semis, pré-plantation, pré-levée ou post-levée précoce (suivant la culture et le mode de production concernés) contenant de la pendiméthaline.

La pendiméthaline appartient à la famille chimique des toluidines (dinitroanilines) ; elle empêche la levée des graines germées et bloque le développement des très jeunes plantules en inhibant la division cellulaire des méristèmes des tiges et des racines. Son champ d'activité s'étend à un grand nombre de dicotylédones et graminées adventices annuelles (digitaires, panics, sétaires).

Doté d'une sélectivité de position, Prowl 400® se fixe dans les deux premiers cm du sol, hors d'atteinte des racines des végétaux à préserver.

L'efficacité est optimale jusqu'au stade 1-2 feuilles des graminées, et 2 feuilles des dicotylédones.

## Spectre d'activité

D'après les références disponibles, la pendiméthaline à la dose de 3,3 litres/ha permet de contrôler les espèces suivantes :

### Dicotylédones annuelles

- ↪ **Amarantes** (*Amaranthus spp.*)
- ↪ **Capselle** (*Capsella bursa-pastoris*)
- ↪ **Céraiste aggloméré** (*Cerastium glomeratum*)
- ↪ **Chénopodes** (*Chenopodium spp.*)
- ↪ **Coquelicot** (*Papaver rhoeas*)
- ↪ **Epiaire des champs** (*Stachys arvensis*)
- ↪ **Galéopsis** (*Galeopsis angustifolia*)
- ↪ **Lamiers** (*Lamium spp.*)
- ↪ **Laiteron** (*Sonchus spp.*)
- ↪ **Mouron des champs** (*Anagallis arvensis*)
- ↪ **Morelle noire** (*Solanum nigrum*)

- ↪ **Myosotis des champs** (*Myosotis arvensis*)
- ↪ **Pensée des champs** (*Viola arvensis*)
- ↪ **Pourpier** (*Portulaca oleracea*)
- ↪ **Renouée des oiseaux** (*Polygonum aviculare*)
- ↪ **Renouée à feuilles de patience** (*P. lapathifolium*)
- ↪ **Réséda raiponce** (*Reseda phyteuma*)
- ↪ **Stellaire ou Mouron des oiseaux** (*Stellaria media*)
- ↪ **Véroniques** (*Veronica spp.*)

### Graminées annuelles

- ↪ **Agrostide jouet-du-vent** (*Apera spica-venti*)<sup>1</sup>
- ↪ **Pâturin** (*Poa spp.*)
- ↪ **Sétaires** (*Setaria spp.*)

Prowl 400® serait également efficace contre :

### Dicotylédones annuelles

- ↪ **Barbarée commune** (*Barbarea vulgaris*)
- ↪ **Cardamine hirsute** (*Cardamina hirsuta*)

### Graminées annuelles

- ↪ **Jonc des crapauds** (*Juncus bufonius*)

En fonction du mode de culture ou la nature du sol, l'efficacité est susceptible d'être insuffisante ou aléatoire contre :

### Dicotylédones annuelles

- ↪ **Arroche étalée** (*Atriplex patula*)
- ↪ **Galinsoga à petites fleurs** (*Galinsoga parviflora*)
- ↪ **Fumeterre** (*Fumaria officinalis*)

- ↪ **Matricaires** (*Matricaria spp.*)<sup>1</sup>
- ↪ **Mercuriale** (*Mercurialis annua*)
- ↪ **Renouée liseron** (*Polygonum convolvulus*)
- ↪ **Renouée persicaire** (*Polygonum persicaria*)

### Graminées annuelles

- ↪ **Digitaires** (*Digitaria spp.*)
- ↪ **Panics** (*Echinochloa crus-galli, Panicum sp.*)

A l'inverse, Prowl 400® n'est pas efficace contre :

### Dicotylédones annuelles

- ↪ **Epilobes** (*Epilobium spp.*)
- ↪ **Euphorbe** (*Euphorbia helioscopia*)
- ↪ **Géraniums** (*Geranium spp.*)
- ↪ **Moutarde des champs** (*Sinapis arvensis*)

- ↪ **Ravenelle** (*Raphanus raphanistrum*)
- ↪ **Séneçon commun** (*Senecio vulgaris*)
- ↪ **Vergerette** (*Conyza spp.*)

<sup>1</sup> Stade efficace : seulement jusqu'à la levée

## Préconisations d'emploi

---

Sur muguet, Prowl 400 ® s'applique avant la levée de la culture (février) ou en post – levée, après la découverte (mai). Le traitement doit être suivi d'un arrosage de 7 à 8 mm.

Afin d'obtenir une activité maximale du produit, l'application doit s'effectuer de préférence en pré-levée des adventices ou sur des adventices très jeunes (stade une à deux feuilles).

Prowl 400® s'applique avec un pulvérisateur à dos ou tracté. Sur des sols argilo-sableux légers, la dose d'application pourra être réduite.

Agiter le bidon avant dilution, et verser la quantité de Prowl 400® souhaitée correspondant à la surface à traiter dans la cuve remplie à moitié d'eau, puis poursuivre le remplissage, si possible en maintenant une agitation.

## Gestion de la résistance

---

Le risque de développement de résistance à la pendiméthaline est jugé faible sur graminées et très faible sur dicotylédones.

Afin d'éviter l'apparition de résistance, il est recommandé d'utiliser Prowl 400 ® en alternance avec des herbicides présentant un mode d'action différent que celui du groupe K1 défini par l'HRAC, ce groupe incluant notamment la propyzamide. Rester vigilant, en particulier, en rotation de parcelles dans le cas de précédents culturaux traités avec cette substance, même si aucune résistance croisée n'a été prouvée ce jour entre ces deux matières actives.

## Protection intégrée en cultures ornementales

---

D'après les données disponibles, la pendiméthaline ne serait pas toxique envers le carabe *Bembidion lampros*, ni envers le staphylin *Aleochara bilineata*, ni envers l'araignée prédatrice *Pardosa sp.*

A l'inverse, même si le mode d'application de la pendiméthaline expose peu ces macroorganismes utiles, la substance est toxique pour le stade adulte d'*Aphidius rhopalosiphii*, et moyennement toxique envers la protonympe de *Typhlodromus pyri*.

Vis-à-vis de la famille des lombricidés, les études mettent en avant un risque de toxicité faible à modéré.

Pour plus d'informations sur la compatibilité de la spécialité la faune utile du sol, se renseigner auprès des fournisseurs d'auxiliaires, ou consulter la rubrique "Effets non intentionnels", dite EcoAcs, du site E-phy du Ministère en charge de l'agriculture (<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>).

## Précautions d'emploi

---

**ATTENTION : Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité non encore répertoriés.**

Compte tenu de la grande diversité des genres, espèces et variétés en cultures ornementales, de la diversité des modes de production (sous abri, plein air...) et des stades de culture (boutures non racinées, jeunes plants, plantes fleuries...), **il est INDISPENSABLE de procéder à un test limité sur quelques sujets pour vérifier l'innocuité du produit avant de généraliser le traitement sur l'ensemble de la plantation.**

## Renseignements complémentaires

---

Produit dangereux pour l'environnement.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Avant toute utilisation lire attentivement l'étiquette.

☞ Fiche de données de sécurité disponible sur internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)) et sur demande à BASF Agro SAS au 01 49 64 57 32, ou par mél. [securite-produits.france@basf.com](mailto:securite-produits.france@basf.com)

☞ Pour tout renseignement complémentaire sur l'utilisation de Prowl 400®, vous pouvez contacter l'institut technique ASTREDHOR au 01 53 91 45 00.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

### n° de version

---

ANNULE et REMPLACE la précédente version n°1 en date de **février 2006**

® Marque déposée BASF Agro SAS